

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS522

présenté par  
M. Gille, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« de plus de »,

les mots :

« d'au moins ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel